

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS

SÉANCE DU 5 AOÛT 2022 A 19 HEURES 30

Date de convocation : le 29 juillet 2022
Nombre de Membre en exercice : 10
Nombre de Membre présents : 8
Nombre de votants : 9

L'an deux mil vingt-deux, le cinq août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude, M. GUERREAU Gilles, Mme CHORON Françoise, M. de CHASTELLUX Hugues, Mme LAFAIX Françoise, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle et Mme BALACÉ Émilie.

Absents excusés : M. BOUILLARD Baptiste avec pouvoir donné à M. MAUPOIX Jean-Claude.

Absents : M. GOYET Julien.

Secrétaire de séance désigné : Mme LAFAIX Françoise.

Le quorum est atteint avec 8 conseillers municipaux en exercices présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1 juillet 2022.**
- 2 – Dossier de surendettement d'un ancien locataire.**
- 3 – Durée légale de travail au sein de la fonction publique.**
- 4 – CCAVM – Rapport d'activités 2021.**
- 5 – Informations et questions diverses.**

1 – Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1 juillet 2022.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 1 juillet 2022. Les remarques et observations suivantes sont formulées par le premier adjoint Jean Claude MAUPOIX concernant son étonnement sur le choix des entreprises pour le programme de travaux voirie 2022 et les consignes données suite à l'analyse des offres. Ainsi que celles formulées par Hugues de CHASTELLUX concernant les propositions de l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2023 alors que le plan d'aménagement de la forêt communale a été validé par délibération le 8 avril 2016 pour une période courant de 2016 à 2035. Le conseil municipal prend acte de ces observations et valide le procès-verbal du 1 juillet 2022 par un vote à main levée à l'unanimité.

2 – Dossier de surendettement d'un ancien locataire.

Le Maire informe le conseil municipal du message reçu le 8 juillet 2022 de la trésorerie d'Avallon concernant un ancien locataire du 55 grande rue. Joint au message, le bordereau de situation financière nous apprend qu'un dossier de surendettement a été déposé auprès de la commission de l'Yonne le 24 mai 2022 et que la démarche a été jugée recevable par la commission. Toutes les poursuites à son encontre sont donc suspendues jusqu'à la validation définitive des mesures par la commission. Le recouvrement de ces créances peut donc être considéré comme compromis. Toutefois nous aurons la possibilité de contester les mesures imposées par la commission, dans les trente jours suivant leur notification. Cette contestation doit cependant reposer sur des faits tangibles, qui ne soient pas déjà connus de la commission et dont nous pouvons apporter la preuve.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par un vote à main levée à l'unanimité :

PREND ACTE de la situation financière de cet ancien locataire en l'attente de la validation définitive des mesures par la commission.

3 – Durée légale de travail au sein de la fonction publique.

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la Préfecture de l'Yonne concernant l'harmonisation de la durée légale de travail au sein de la fonction publique et la suppression des régimes dérogatoires antérieurs à 2001 en référence à l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

La date butoir d'entrée en application de ces dispositions est fixée au 1 janvier 2022.
Les agents de notre collectivité ne sont pas concernés par ces régimes dérogatoires de travail.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par un vote à main levée à l'unanimité :
DÉCLARE appliquer la durée légale de travail **fixée à 1607** heures annuelles pour un temps plein et maintenir cette durée du travail pour tout emploi à venir.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

4 – CCAVM – Rapport d'activités 2021.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes a présenté à son assemblée délibérante, en vertu de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, son rapport général annuel d'activités et que celui-ci doit également être présenté au conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport d'activité sur l'exercice 2021 de la CCAVM ayant pour vocation de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la CCAVM, de présenter par délégation et par compétence les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères et de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par un vote à main levée à l'unanimité :
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 de la CCAVM.

5 – Informations et questions divers.

✎ Prochain conseil municipal le 23 septembre 2022 à 19h.

✎ Le Maire informe le conseil municipal du projet de la CCAVM qui envisage la création de points d'information et de mobilité sur son territoire, pour nourrir cette réflexion une enquête sous forme de questionnaire a été transmise aux mairies afin de renseigner les souhaits de la commune tant sur l'information que la mobilité.

✎ Voie communale N° 5. Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de Thory qui souhaite élargir sur sa partie mitoyenne la route communale N° 5 reliant Thory depuis la RD 944. Une étude de stabilisation des accotements sur les parties les plus étroites et mitoyennes a été demandée au service technique de la CCAVM.

✎ Il nous faut également envisager de reboucher les nids de poules sur le Chemin des Grands Champs depuis la voie communale N° 5 jusqu'en limite du territoire d'Etaules en direction de La Vaire, le chemin est mitoyen avec Thory. Un contact sera pris avec la commune pour la fourniture des matériaux et la mise en œuvre en interne.

✎ Centenaire de Monsieur OPPENEAU. La décision est prise d'organiser une réception a la maison de retraite à Auxerre pour célébrer le centenaire de Julien OPPENEAU, la date de la réception n'est pas arrêtée suite à l'accident de Julien ce jour.

✎ Lors du prochain conseil municipal une délibération sera prise pour réglementer la liste des personnes admises à bénéficier du colis ou le repas de fin d'année.

✎ Ouverture des plis pour les marchés publics de l'église, une convocation sera transmise aux membres de la commission d'appel d'offres pour une réunion le 15 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 mn.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2022

Le Président de séance :
Joël TISSIER

La Secrétaire de séance :
Françoise LAFAIX